



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°4b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Sandy LACROIX par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Sébastien BRAZ par Mme Zohra HAMZAOU.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.
M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX à partir de 18h20.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2023 du Budget
Restauration**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du Compte Administratif 2023 du budget Restauration,
- Vu le Compte de Gestion du comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Affecte les résultats bruts comme suit :

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)		8 524.46
Excédent d'investissement antérieur (001)		80 615.06

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	71 652.70	
Recettes d'investissement	20 615.27	
	Solde d'exécution de l'exercice	-51 037.43
Déficit ou excédent antérieur	80 615.06	
	Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)	29 577.63

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	1 725.36	
RAR recettes	0.00	
	Solde des Restes à Réaliser	-1 725.36

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	29 577.63	
Rappel du solde des restes à réaliser	-1 725.36	
	Besoin de financement total	0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	701 904.78	
Dépenses de fonctionnement	639 690.74	
	Résultat de l'exercice	62 214.04
	Excédent ou déficit antérieur	8 524.46
	Total à affecter	70 738.50

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)		0.00
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)		0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)		70 738.50

2 - Ces sommes ont été reprises au Budget Restauration - exercice 2024.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 09 AVR. 2024

Date et ref de l'accusé de réception : 09 AVR. 2024

D4B-08042024